



Congrès national extraordinaire du Parti Québécois

9 et 10 novembre 2019 à
Trois-Rivières

CAHIER DES AMENDEMENTS

**Le Québec change.
Nous aussi.**



Congrès national extraordinaire du Parti Québécois

9 et 10 novembre 2019 à
Trois-Rivières

CAHIER DES AMENDEMENTS

Déclaration : A à I

**Le Québec change.
Nous aussi.**

A

1. Remplacer les mots : « À présent »

Par les mots : « Déclaration de principes ».

Montréal-Ville-Marie

2. Après les mots : « À présent », ajouter un nouveau paragraphe :

« Le Parti Québécois s'engage avec dignité et détermination à tout mettre en œuvre pour mener le Québec à son indépendance nationale. »

Bas-Saint-Laurent

B

3. Remplacer le paragraphe B :

« Le Parti Québécois a pour objectif premier de faire avancer le Québec vers l'indépendance. Le Québec est une nation francophone ancrée en Amérique, nous considérons qu'il est essentiel qu'il dispose de tous les moyens nécessaires pour présider à la destinée d'un peuple dont la spécificité historique ainsi que la singularité culturelle sont incontestables et manifestes. »

Lanaudière

OU

4. Remplacer le paragraphe B :

Par : « Le Québec est un État francophone. La nation québécoise est formée de ceux et celles qui adhèrent à ses héritages historiques, fondement de notre société. Elle se démarque par sa ténacité, sa force d'innovation, sa solidarité, son esprit entrepreneurial et sa manière de vivre que lui ont léguée, au fil des siècles, ses bâtisseurs. »

Chaudière-Appalaches

OU

5. Remplacer le paragraphe B :

Par : « Le Québec est une nation francophone d'Amérique. Son peuple, formé de gens fiers et généreux, est l'héritier de plusieurs cultures – d'abord d'une combinaison harmonieuse de cultures françaises et autochtones, puis provenant des îles britanniques et, enfin, de partout à travers le monde. »

Laurentides

OU

6. Remplacer le paragraphe B :

Par : « Le Québec est une nation francophone d'Amérique. Son peuple, formé de gens fiers et généreux, est l'héritier de plusieurs cultures: autochtones, française et anglaise et, enfin, de partout à travers le monde. Il se démarque par sa ténacité, sa force d'innovation, sa solidarité, son esprit entrepreneurial et sa manière de vivre que lui ont légués ses bâtisseurs, au fil des siècles. »

Montérégie

OU

7. Supprimer les mots : « formé de gens fiers et généreux, est l'héritier de plusieurs cultures - d'abord française et autochtones, puis anglaise et, enfin, de partout à travers le monde. Il »

Centre-du-Québec / Montréal-Ville-Marie

OU

8. Remplacer les mots « de partout à travers le monde » par les mots :

« de celles de tous ceux qui, de partout à travers le monde, sont venus nous rejoindre. »

Lanaudière

B

ET/OU

9. Après les mots : « son esprit entrepreneurial » :

Ajouter les mots : « son économie sociale, son mouvement syndical. »

Suroît

ET/OU

10. Ajouter à la fin du paragraphe les mots : « en en faisant un État laïc moderne »

Montréal-Ville-Marie

C

11. Remplacer le paragraphe C :

Par : « Notre langue française, langue officielle du Québec, assure la cohésion de notre société. Elle définit notre identité et notre rapport au monde. Nous favorisons son épanouissement et son apprentissage et assurons son rayonnement et sa pérennité. »

Chaudière-Appalaches

OU

L'adoption de la proposition 11 dispose du reste des propositions du paragraphe C, sauf 13.

12. Remplacer le paragraphe C :

Par : « La pérennité du français est son défi permanent auquel s'ajoutent des écueils qui dépassent largement ses frontières : le Québec fait face à une crise climatique comme le reste de la planète, il doit composer avec l'accroissement des inégalités sociales et il doit stimuler la confiance des citoyens envers la démocratie. »

Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ET / OU

13. Remplacer le mot : « pérennité » :

Par le mot : « survivance »

Suroît

ET / OU

14. Ajouter après les mots « la crise climatique menace sa société », les mots :

« la mondialisation rend son développement économique complexe et défie sa singularité culturelle, »

Montréal-Centre

ET / OU

15. Après les mots : « divise sa population, » :

Ajouter les mots : « la domination des géants numériques bouleverse ses médias, sa culture et la vie privée de ses citoyens »

Lanaudière

ET / OU

16. Remplacer les mots : « la démocratie » :

Par les mots : « les institutions démocratiques ».

Saguenay-Lac-Saint-Jean / Nord-du-Québec

D

17. Remplacer le paragraphe D :

Par : « L'indépendance du Québec répond aux défis contemporains. L'histoire et l'évolution de la nation québécoise fondent ce projet. Le peuple québécois doit puiser dans ce qui le distingue afin de participer pleinement au concert des nations. L'acquisition des pouvoirs d'un État véritablement souverain concrétisera son affirmation nationale. »

Montréal-Centre

OU

18. Remplacer les paragraphes D :

Par : « Pour relever ces défis, la nation québécoise doit puiser dans ce qui la distingue pour agir, de concert avec les autres nations du monde. Elle doit se saisir de tous les pouvoirs nécessaires à son émancipation; cette émancipation, nous sommes convaincus, se réalisera par l'indépendance de la nation québécoise. C'est à la fois une nécessité, une destinée et une incontournable rencontre entre notre pragmatisme et nos plus profondes aspirations. Elle permettra au Québec de décider de ce qui est bon pour lui, simplement. »

Centre-du-Québec

OU

19. Remplacer le paragraphe D :

Par : « Pour relever ces défis, le Parti Québécois est convaincu que l'indépendance du Québec est à la fois une nécessité, une destinée et une incontournable rencontre entre notre pragmatisme et nos plus profondes aspirations. »

Montréal-Ville-Marie

ET / OU

20. Remplacer la phrase : « Elle doit se saisir de tous les pouvoirs nécessaires à son émancipation. »

Par : « Elle doit se doter, en accédant à son indépendance, de tous les pouvoirs nécessaires à son émancipation. »

Montérégie

ET / OU

21. Ajouter à la fin du paragraphe D, les mots :

« Le Parti Québécois est convaincu que l'indépendance du Québec est à la fois une nécessité, une destinée et une incontournable rencontre entre notre pragmatisme et nos plus profondes aspirations. »

Laurentides

ET / OU

22. Ajouter après les mots : « les autres nations du monde. », les mots :

« Elle doit reconnaître que la nation canadienne, par l'intermédiaire de son État, la subordonne. Pour échapper à cette subordination, »

Lanaudière

D

ET / OU

23. À la fin du paragraphe D :

Ajouter les mots : « qui ne peut être atteinte que par l'indépendance du Québec. »

CNJ PQ

24. Ajouter après le paragraphe D, les nouveaux paragraphes :

« Le Parti Québécois devra :

Prendre acte et affirmer haut et fort que notre seul avenir possible dans le régime constitutionnel canadien, c'est notre affaiblissement permanent et notre disparition graduelle comme nation.

Dénoncer le régime fédéral qui l'empêche par ses décisions, par sa constitution que le Québec n'a d'ailleurs pas signée, et par son gouvernement des juges, de jouir de tous les pouvoirs nécessaires à son épanouissement. Dès maintenant, le Québec doit aller chercher le maximum de pouvoirs afin de se renforcer pour devenir capable, un jour, d'enfin briser ses chaînes et voler vers son indépendance.

Affirmer sa vigilance afin de dénoncer vigoureusement toutes les injustices que le régime canadien lui fait subir et dénoncer toutes les insultes dont le peuple québécois est régulièrement la cible.

Conscientiser et éveiller la population en lui disant la vérité quant aux reculs et aux dangers qui guettent notre survie comme nation. Il devra convaincre et regrouper une majorité de citoyens à rejoindre son option. Il devra aussi montrer aux Québécois toutes leurs forces et atouts, leurs richesses et unicité, ceci afin de les rendre fiers d'eux-mêmes et leur donner le goût de devenir une nation à part entière. »

Laval

E

25. Après le paragraphe E :

Ajouter un nouveau paragraphe : « La LAÏCITÉ de l'État est au cœur de la pensée du Parti Québécois. Aucune religion, ou principe religieux, ou utilisation de la religion à des fins politiques ne doit altérer ou biaiser le mode de fonctionnement de l'État et de ses institutions. »

Montérégie

F

26. Remplacer le paragraphe F :

Par : « La LIBERTÉ, qui s'incarne à travers le pouvoir de faire ses propres choix. À tous les niveaux, que ce soit pour le Québec ou les Québécois. »

Montréal-Centre

OU

27. Remplacer le paragraphe F :

Par : « La LIBERTÉ : entendue comme valeur universelle des droits de l'humanité qui s'incarne à travers le pouvoir de faire ses propres choix. Le Québec sera vraiment libre seulement lorsque ses citoyens le seront eux-mêmes. »

Laurentides

OU

28. Remplacer le paragraphe F :

Par : « La LIBERTÉ, qui s'incarne à travers le pouvoir de faire ses propres choix, et exercer dans un état laïc, l'accès universel à une éducation de qualité et l'atteinte de l'autonomie financière »

Bas-Saint-Laurent

29. Remplacer les paragraphes F et H :

Inverser l'ordre des paragraphes en mettant le NATIONALISME au paragraphe F et la LIBERTÉ au paragraphe H.

Montérégie

G

30. Remplacer la première phrase :

Par : « La JUSTICE et l'ÉQUITÉ, qui sont des éléments essentiels d'une société démocratique. »

Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

31. Après le mot "l'ÉQUITÉ" :

Ajouter les mots suivants : « l'ÉGALITÉ, les VALEURS FONDAMENTALES COMMUNES de la société québécoise, »

Montréal

32. Après les mots « Ces valeurs » :

Ajouter les mots : « basées sur l'accès universel à une éducation de qualité, »

Montréal-Centre

33. À la fin du paragraphe G :

Ajouter les mots : « , indépendamment de leur statut socio-économique, de leur genre, de leur orientation sexuelle, de leur appartenance ethnique, de leur handicap ou de leur état de santé physique ou mentale. »

Bas-Saint-Laurent

34. À la fin du paragraphe G :

Ajouter les mots : « dans un contexte de social-démocratie »

Saguenay-Lac-Saint-Jean / Nord-du-Québec

35. À la fin du paragraphe G :

Ajouter les mots : « , ainsi qu'entre les générations. »

CNJPQ / Force jeunesse

36. Après le paragraphe G :

Ajouter un nouveau paragraphe : « La SOLIDARITÉ, car la force de notre peuple réside dans sa capacité à s'entraider. C'est ce qui a permis à notre nation de passer au travers des époques difficiles et nous permet d'exceller dans les bons moments. Le Parti Québécois fera de la protection de nos droits collectifs comme celui de vivre en français, une priorité. »

Montréal-Centre

H

37. Remplacer le paragraphe H :

Par : « Le NATIONALISME. La nation du Québec qui anime ce territoire depuis 400 ans est francophone, ouverte et plurielle. La construction de son espace politique souverain sur ce territoire enrichira l'Amérique du Nord d'un pays et le monde d'une nation amie, aboutie et distincte. L'indépendance du Québec est le résultat le plus logique et souhaitable du nationalisme. »

Chaudière-Appalaches

OU

38. Remplacer le paragraphe H :

Par : « Le NATIONALISME comme valeur d'ouverture, d'inclusion et d'unification qui regroupe les individus en une collectivité plus forte que la somme de ses parties. L'affirmation fière de l'identité de chaque peuple est le fondement de la diversité culturelle mondiale. »

Montréal-Centre

39. Supprimer le point I et ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe B :

Ajouter un nouveau paragraphe : « Le Québec, à l'instar des autres nations doit faire face au péril des changements climatiques. Pour être en mesure de pouvoir faire une transition énergétique juste et équitable, le Québec a besoin d'être un pays libre afin d'utiliser tous les leviers à sa disposition. La seule façon d'y arriver est par son indépendance politique. »

Centre-du-Québec

OU

40. Remplacer le paragraphe I :

Par : « La protection de l'environnement : L'ÉCOLOGIE comme science sur laquelle s'appuieront nos actions et nos politiques puisque la sauvegarde de l'humanité et de son écosystème est l'ultime défi de notre civilisation. Le territoire du Québec définit l'identité québécoise et en conditionne l'existence. Le développement économique du Québec devra donc se faire dans le respect de la protection de l'environnement et de la qualité de vie des communautés qui l'habitent, et d'autre part, d'en assurer la vitalité et la pérennité. »

Laurentides

OU

41. Remplacer le paragraphe I :

Par : « La protection de l'ENVIRONNEMENT, qui s'incarne dans une vision écologique faisant appel à toutes les composantes de la société. La revalorisation de notre patrimoine naturel, une économie fondée sur les énergies renouvelables et l'innovation technologique participent à l'appartenance au territoire. Son intégrité, sa vitalité et sa pérennité sont essentielles à notre avenir collectif. »

Montréal-Centre

OU

42. Remplacer le paragraphe I :

Par : « La protection de l'ENVIRONNEMENT, parce que le territoire du Québec définit l'identité québécoise et en conditionne l'existence. Le Parti Québécois s'engage à systématiquement prendre les mesures les plus écologiques, socialement sensibles et économiquement viables à long terme pour l'ensemble du territoire québécois. »

Chaudière-Appalaches

OU

43. Remplacer le paragraphe I :

« La protection de l'ENVIRONNEMENT conçu comme valeur de nécessité historique pour la sauvegarde de la planète, de ses richesses et de la survie de l'humanité. Le territoire du Québec définit l'identité québécoise et en conditionne l'existence. »

Outaouais



Congrès national extraordinaire du Parti Québécois

9 et 10 novembre 2019 à
Trois-Rivières

CAHIER DES AMENDEMENTS

Déclaration : J à U

**Le Québec change.
Nous aussi.**

J

- 44.** Supprimer le paragraphe J et ajouter à la fin du paragraphe D :

Les mots : « Notre action politique se concentrera sur la fondation d'un pays et non sur la gestion ordinaire d'une province. »

Montérégie

OU

- 45.** Remplacer le paragraphe J :

Par : « Notre action politique se concentrera sur la fondation d'un pays tout en assurant le rôle de l'état de manière responsable. Chaque débat public devra être une opportunité de démontrer les limites du fédéralisme et une occasion de promouvoir concrètement les avantages de l'indépendance. »

Capitale-Nationale

OU

- 46.** Remplacer le paragraphe J :

Par : « Notre action politique est ambitieuse et portera sur la fondation du Québec pays. Elle aura pour objectifs de susciter l'adhésion et l'engagement et de bâtir des consensus en valorisant le débat et la diversité des points de vue. »

Chaudière-Appalaches

OU

- 47.** Remplacer le paragraphe J :

Par : « Notre action politique se concentrera non pas sur la gestion d'une province, mais sur la fondation d'un pays. Elle aura pour objectifs de faire la pédagogie de l'indépendance, dans le but de susciter l'adhésion et l'engagement, et de bâtir des consensus en valorisant le débat et la diversité des points de vue. Ultiment, le but est d'en arriver à des décisions rassembleuses et courageuses qui s'appuient sur les connaissances scientifiques. »

Centre-du-Québec

OU

- 48.** Remplacer le paragraphe J :

Par : « L'action politique du Parti Québécois se concentrera sur la fondation d'un pays et une gestion de l'État surpassant la simple administration d'une province. Guidé, depuis sa fondation d'ailleurs, par les valeurs sous-jacentes à la sociale démocratie, la gestion du Parti Québécois aura, entre autres pour objectifs, de susciter l'adhésion et l'engagement, de bâtir des consensus en valorisant le débat et la diversité des points de vue afin d'en arriver à des décisions les plus rassembleuses possible.»

Laval

ET / OU

- 49.** Remplacer les mots : « non pas sur la gestion ordinaire d'une province. »

Par les mots : « sur la remise en question du régime fédéral. »

Suroît

ET / OU

- 50.** Au paragraphe J, supprimer les mots : « , non pas sur la gestion ordinaire d'une province »

Estrie / Laurentides

ET / OU

51. Après les mots « gestion ordinaire d'une province » :

Ajouter les mots : « , par conséquent, notre parti proposera lors de chaque scrutin une voie d'accession à l'indépendance dans un premier mandat. »

Montréal-Ville-Marie

ET / OU

52. Après les mots : « non pas sur la gestion ordinaire d'une province. »

Ajouter les mots : « Nous prendrons chacune de nos décisions en fonction de se rapprocher de cet objectif ultime et chercherons à rassembler tous les indépendantistes. »

CNJPQ / Jeunes Oui-Québec

ET / OU

53. Supprimer les mots : « , et de bâtir des consensus en valorisant le débat et la diversité des points de vue. »

Montréal-Ville-Marie

ET / OU

54. Après les mots : « et la diversité des points de vue. »

Ajouter les mots : « Elle comportera un volet éducatif l'indépendance, l'histoire du Québec, l'héritage du PQ et ses principales avancées qui sont d'autant d'étapes vers l'autodétermination du peuple québécois. »

Lanaudière

ET / OU

55. Supprimer la phrase :

« Ultiment, le but est d'en arriver à des décisions rassembleuses et courageuses qui s'appuient sur les connaissances scientifiques. »

et ajouter une nouvelle phrase à la fin du paragraphe I.

« Ultiment, le but est d'en arriver à des décisions qui s'appuient sur des données scientifiques objectives et sur l'application du principe de précaution. »

Capitale-Nationale

ET / OU

56. Après le mot : « Ultiment, »

Ajouter les mots : « l'adoption par les élus de l'Assemblée nationale d'une loi fondamentale consensuelle déclenchera les négociations de l'indépendance du Québec avec le fédéral et les provinces. Le »

Estrie

ET / OU

57. Remplacer les mots : « qui s'appuient sur » :

Par les mots : « qui visent le bien commun et qui valorisent »

Montréal-Ville-Marie

K

58. Remplacer le paragraphe K :

Par : « Forts de nos valeurs et conscients de ces défis, le Parti Québécois s'engage : »

Montréal-Ville-Marie

OU

59. Remplacer le paragraphe K :

Par : « Forts de nos valeurs et conscients de ces défis, nous sommes convaincus que l'indépendance de la nation québécoise est nécessaire et légitime. Elle permettra au Québec : »

Chaudière-Appalaches

OU

60. Remplacer le paragraphe K :

Par : « Forts de nos valeurs et conscients de ces défis, nous sommes convaincus que l'indépendance de la nation québécoise est à la fois une nécessité, une destinée et une incontournable rencontre entre notre pragmatisme et nos plus profondes aspirations. Le Parti Québécois s'engage : »

Montréal-Centre

L'adoption du paragraphe K, pourrait rendre caduques les propositions 82 à 84.

L

61. Remplacer le paragraphe L :

Par : « d'assurer la promotion de la langue française, source de distinction et de fierté de la nation, dans toutes les sphères de la société québécoise afin de l'ancrer durablement en tant que vecteur de réussite, de rayonnement et d'intégration sur le territoire »

CNJPQ

OU

62. Remplacer le paragraphe L :

Par : « d'accroître la présence et le dynamisme de la langue française dans tous les secteurs de la vie québécoise et d'ancrer durablement la langue en tant que vecteur de réussite, de rayonnement et d'intégration sur le territoire du Québec; »

Montréal-Centre

ET / OU

63. Ajouter à la fin du paragraphe L, les mots :

« et de devenir un porte-étendard incontournable de la langue française au sein de la francophonie et de la communauté internationale ; »

Laurentides

ET / OU

64. Après les mots : « tous les outils que lui procure sa langue »

Ajouter les mots : « et sa culture »

Lanaudière

M

65. Remplacer le paragraphe M :

Par : « de répondre aux défis qu'exige la lutte aux changements climatiques en sortant du carcan de l'état pétrolier canadien et en récupérant tous les pouvoirs d'une nation souveraine afin d'accomplir la transition nécessaire dans le respect de la démocratie et de la justice sociale. »

Outaouais

OU

66. Remplacer le paragraphe M :

Par : «de contrôler pleinement et de manière responsable son territoire ainsi que ses nombreuses ressources, dont l'eau douce, afin d'être exemplaire dans la lutte contre les changements climatiques, en se tournant définitivement vers une économie verte, prospère et ambitieuse dont tous les Québécois tireront bénéfice; »

Montréal-Centre

67. Après les mots : « lutte contre les changements climatiques »,

Ajouter les mots : « et dans la protection de l'environnement, »

Montréal-Ville-Marie

N

68. Après les mots : « sur les finances, les leviers économiques »,

Ajouter les mots « et culturels »

Capitale-Nationale

69. Après le paragraphe N :

Ajouter un nouveau paragraphe : «de réduire les inégalités sociales et de développer une plus grande solidarité entre ses citoyens; »

Montréal-Centre



70. Remplacer le paragraphe O :

Par : « de se donner une loi constitutionnelle moderne et adaptable pour l'avenir en s'affranchissant de la Constitution canadienne et de renforcer sa démocratie en instaurant des gouvernances souples et partagées régionalement, destinées à assurer le pouvoir de chacun sur ses intérêts en s'appuyant sur une participation citoyenne active. »

Chaudière-Appalaches

OU
L'adoption de 70 dispose de 71 et 72

71. Remplacer le paragraphe O :

Par : « de renforcer sa démocratie en se déchargeant de la monarchie et du régime fédéral canadien qui brime la souveraineté québécoise, de poser des gestes politiques qui reflètent l'aspiration républicaine moderne de la nation québécoise et à proposer une gouvernance décentralisée dans les régions, ancrée dans la réalité des gens et s'appuyant sur une participation citoyenne.

Montréal-Ville-Marie / Outaouais

ET / OU

72. Remplacer le mot : « déchargée »

Par le mot : « libérée »

Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

73. Après le paragraphe O :

Ajouter le paragraphe suivant : « d'assurer le caractère laïc de notre État et de ses institutions, protégeant la liberté de religion et de non-croyance ; »

Conseil exécutif national

P

74. Remplacer le paragraphe P :

Par : « de valoriser sa culture, qui lie ses habitants autour de repères collectifs et d'une mémoire commune, et de la faire rayonner durablement, partout sur son territoire et dans le monde ; »

CNJPQ Montréal-Centre

OU

75. Remplacer le paragraphe P :

Par : « de développer et valoriser sa culture, vecteur de l'affirmation identitaire québécoise et vitrine à la fois de ses repères collectifs, de sa mémoire et de sa projection, partout sur son territoire et dans le monde ; »

Montréal-Centre

OU

76. Remplacer le paragraphe P :

Par : « de mieux valoriser et faire rayonner sa culture, vitrine à la fois de ses repères collectifs, de sa mémoire et de sa projection dans l'avenir, partout sur son territoire et dans le monde ; »

Conseil exécutif national

77. Remplacer les mots : « de valoriser la culture »

Par : « de préserver sa langue et sa culture »

Montréal

Q

78. Remplacer le paragraphe Q :

Par : « de seul déterminer nos relations avec les peuples autochtones dans le meilleur intérêt du Québec avec le souci d'entendre leurs aspirations et d'être la Nation partenaire qu'ils espèrent. »

Chaudière-Appalaches

OU

79. Remplacer les mots « leur droit à l'autodétermination ; »

Par les mots : « leurs droits ; »

Bas-Saint-Laurent

OU

80. Remplacer le paragraphe Q :

Par : « d'édifier son avenir avec les Premières Nations et Inuits, de s'engager fermement sur la voie de la réconciliation, de reconnaître leur droit à l'autodétermination et de former un nouveau partenariat en vertu du principe d'égalité entre les peuples ; »

Montréal-Centre

R

81. À la fin du paragraphe R, supprimer les mots « au bénéfice de son peuple »

Laurentides

S

82. Remplacer le paragraphe S :

Par : « - d'être enfin maître chez nous, simplement. »

Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

OU

83. Remplacer le paragraphe S :

Par : « de mobiliser les Québécoises et les Québécois de toutes les origines pour réaliser l'indépendance. »

Montréal-Centre / Montréal-Ville-Marie

OU

84. Remplacer le paragraphe S :

Par : « de décider simplement de ce qui est bon pour lui et de mobiliser les Québécoises et les Québécois de toutes les origines pour réaliser l'indépendance. »

Laurentides

L'adoption du paragraphe K, pourrait rendre caduques les propositions 82 à 84.



Congrès national extraordinaire du Parti Québécois

9 et 10 novembre 2019 à
Trois-Rivières

CAHIER DES AMENDEMENTS

Statuts

**Le Québec change.
Nous aussi.**

0011

1000. À la fin de la ligne 0011 :

Ajouter la phrase : « Seuls les membres ont droit de vote dans les instances du Parti. »

Laval / Suroît

0037

1001. Supprimer la ligne 0037.

Laval

0041

1002. Supprimer les mots « l'animation politique » de la ligne 0041

Ajouter à la ligne 0113, après les mots « coordination territoriale », les mots « de l'action politique. »

Outaouais

L'adoption de cet amendement rendrait caduque la proposition 1020 (à la ligne 0113).

0045

1003. Après la ligne 0045 :

Ajouter un nouvel article : « 27. Une association locale qui désire adopter un mode de fonctionnement différent de celui prévu au présent chapitre peut le faire seulement après avoir adopté une résolution de l'assemblée locale en ce sens et transmis celle-ci à la conférence de coordination pour entérinement. »

Montérégie

0073, 0092 et 0093

1004. Supprimer les lignes 0073, 0092 et 0093

Ajouter, après la ligne 0147 : « a) organise des activités d'animation politique et citoyenne, dont des activités ouvertes à tous ; b) est responsable de l'organisation d'événements ; c) est responsable des relations avec les membres ; »

Outaouais

0080

1005. Après la ligne 0080 :

Ajouter un nouveau paragraphe : « administre les ressources financières de l'association locale, si le conseil exécutif local le souhaite. Dans le cas contraire, le conseil exécutif local doit faire parvenir une résolution de renonciation à l'administration des ressources financières au conseil exécutif national. »

Estrie

0081

1006. Après la ligne 0081 :

Ajouter un nouveau paragraphe : « mets sur pied des assemblées citoyennes ouvertes à tous, lesquelles assemblées discuteront des propositions présentées par des citoyens afin qu'elles soient acheminées aux instances supérieures du Parti et éventuellement présentées à l'Assemblée nationale du Québec. »

Montréal-Ville-Marie

0082 à 0105

1007. Remplacer les lignes 0082 à 0105, Par :

« COMPOSITION ET DURÉE DU MANDAT

Le conseil exécutif de circonscription est composé des personnes suivantes :

- a) la présidente ou le président;
- b) la vice-présidente ou le vice-président;
- c) la trésorière ou le trésorier;
- d) la ou le secrétaire;
- e) les deux (2) responsables du comité des jeunes de circonscription;
- f) un maximum de six (6) conseillères/conseillers. Avant de procéder aux élections, sur recommandation du conseil exécutif de circonscription, l'assemblée générale détermine le nombre de ces postes.

Les conseils exécutifs de circonscription sont incités à se situer dans la zone paritaire 40/60 de femmes.

Sont également membres d'office du conseil exécutif de circonscription :

- g) la présidente ou le président de chaque comité étudiant accrédité établi sur le territoire de la circonscription;
- h) la députée ou le député ou la députée-marraine ou le député-parrain de la circonscription, sans droit de vote.

Si cela n'est pas fait au moment de l'élection de ses membres, les responsabilités suivantes doivent être attribuées par le conseil exécutif de circonscription à sa première séance suivant l'assemblée générale de circonscription : les affaires politiques et le programme, l'organisation, la mobilisation et la formation, les communications, les technologies de l'information, le registrariat et le financement.

La durée du mandat de tous les membres du conseil exécutif de circonscription se termine à l'assemblée générale de circonscription qui suit.

- a) La totalité des membres du conseil exécutif de circonscription est élue lors de cette assemblée générale de circonscription;
- b) Après l'assemblée générale de circonscription et jusqu'à la prochaine assemblée générale de circonscription, une vacance peut être comblée par le conseil exécutif de circonscription;
- c) Dès qu'un conseil exécutif de circonscription est constitué de moins de cinq (5) membres, sa présidente, son président ou le membre désigné prend contact avec le président du conseil exécutif national pour l'en aviser et ce dernier prend alors les mesures pertinentes pour assurer le bon fonctionnement de la circonscription.

Tout membre d'expérience, qui siège au conseil exécutif de circonscription, peut offrir, sur une base volontaire, un mentorat à une personne de moins de 40 ans, tout en demeurant membre du conseil exécutif de circonscription, sauf si son mandat n'est pas renouvelé par l'assemblée générale. »

Laval

OU
Les propositions 1008 à 1018 deviennent caduques si la proposition 1007 est adoptée.

0085, 0086 et 0089

1008. Remplacer les lignes 0085, 0086 et 0089 :

Par : « b) un minimum de 4 conseillères ou conseillers en tendant vers la parité.

c) deux conseillères ou conseillers jeunes, en tendant vers la parité.

L'assemblée des membres avant l'élection des personnes visées par les paragraphes a) à c), choisi si elle désire élire un minimum de quatre conseillères ou conseillers visés par le paragraphe b), en tendant vers la parité. »

Centre-du-Québec

OU

1009. Remplacer les lignes 0085 et 0086 :

Par : « b) quatre conseillères ou conseillers ou six conseillères ou conseillers ;

c) deux conseillères ou conseillers membres jeunes ; »

CNJPQ Outaouais

OU

1010. Remplacer la ligne 0085 :

Par : « b) 4 conseillères ou conseillers, dont au moins une conseillère et un conseiller. Deux autres conseillères ou conseillers peuvent s'y ajouter à la condition d'atteindre la parité entre les conseillères et les conseillers. »

Laurentides

OU

1011. Remplacer la ligne 0085 :

Par : « b) un maximum de six conseillères ou conseillers en visant la parité homme-femme. »

Saguenay-Lac-Saint-Jean / Nord-du-Québec

ET / OU

1012. Remplacer la ligne 0086 :

Par : « c) 2 conseillères ou conseillers membres jeunes ou 4 conseillères ou conseillers membres jeunes ; »

CNJPQ Mauricie

OU

1013. Remplacer la ligne 0086 :

Par : « c) un maximum de deux conseillères ou conseillers membres jeunes en visant la parité homme-femme. »

CNJPQ Saguenay-Lac-Saint-Jean / Nord-du-Québec

0090

1014. Remplacer la ligne 0090 :

Par : « 38. À sa première réunion suivant l'élection, le conseil exécutif répartit pour ses membres et à sa façon les fonctions suivantes »

Capitale-Nationale

0096

1015. Remplacer la ligne 0096 par :

« f) de la trésorerie;
g) du secrétariat;
h) des communications. »

Montérégie

OU

1016. Remplacer la ligne 0096 par :

« f) de secrétariat;
g) de la trésorerie; »

Etrie

0103

1017. Supprimer la ligne 103.

Saguenay-Lac-Saint-Jean / Nord-du-Québec

OU

1018. Remplacer à la ligne 0103, les mots : « 2 mandats »

Par les mots : « 3 mandats »

Etrie

0111

1019. Remplacer à la ligne 0111, le mot : “quatre”

Par le mot “deux”

Capitale-Nationale

0113

1020. Ajouter à la ligne 0113 après les mots : « le soutien aux associations locales »

Les mots : «, dont l'animation politique ».

Montréal-Ville-Marie

0116

1021. Remplacer la ligne 0116 :

Par : « Que la carte des territoires soit proposée par un comité pour être par la suite analysée et acceptée par le conseil national, après consultation des circonscriptions. »

Saguenay-Lac-Saint-Jean / Nord-du-Québec

0117 et 0295

1022. À la ligne 0117, remplacer les mots : « présidence territoriale » par :

« de la personne visée au paragraphe a) de l'article 102. »

À la fin de la ligne 0295, ajouter les mots :

« ou, le cas échéant, la personne désignée par le règlement adopté en vertu de l'article 49. »

Lanaudière

0158 à 0173

1023. Remplacer les paragraphes 0158 à 0173 :

Par : « Composition

Le conseil exécutif régional est composé des personnes suivantes :

- a) la présidente ou le président;
- b) la vice-présidente ou le vice-président, si l'assemblée régionale a créé ce poste;
- c) la vice-présidente ou le vice-président à l'organisation, à la mobilisation et à la formation, si l'assemblée régionale a créé ce poste;
- d) la trésorière ou le trésorier si l'assemblée régionale a créé ce poste;
- e) la secrétaire ou le secrétaire, si l'assemblée régionale a créé ce poste;
- f) la présidente ou le président régional des jeunes;
- g) une ou un responsable des dossiers du développement durable et des ressources naturelles, si l'assemblée régionale a créé ce poste;
- h) un maximum de deux (2) conseillers, si l'assemblée régionale a créé ce poste;

En cas de démission, décès ou destitution d'un membre du conseil exécutif régional, la vacance peut être comblée par la conférence régionale des présidentes et des présidents. »

Laval

0175

1024. Ajouter après la ligne 0175, un nouvel article :

« En énonçant leurs motifs par écrit, quatre personnes visées par l'article 60 peuvent exiger de la présidence territoriale la convocation d'une réunion du conseil exécutif territorial ».

Côte-Nord

0197, 0198, 0199

1025. Ajouter à la fin des lignes 0197, 0198 et 0199, les mots : « ou leurs substituts. »

Côte-Nord

0204

1026. Ajouter à la ligne 204, après les mots : « par le secrétariat national sur la base du nombre de membres dans chaque association locale », les mots :

« en garantissant un minimum d'un délégué par circonscription en plus du président local et du représentant jeune. Ce calcul s'effectue »

Outaouais

0218

1027. Ajouter à la fin de la ligne 0218, les mots :

« Toutefois, dans le cas où aucun parti ne remporterait la majorité des sièges lors d'une élection générale, la conférence de coordination peut, nonobstant les articles 81 et 83, déterminer les dates du congrès au moment jugé opportun, et ce, jusqu'à ce qu'un parti obtienne la majorité des sièges lors d'une élection générale. »

Conseil exécutif national

0229

1028. À la ligne 0229, remplacer les mots : « à l'intérieur du troisième semestre »

Par les mots : « au mois de septembre ou d'octobre de l'année »

Conseil exécutif national

0243

1029. Ajouter après la ligne 0243, un nouveau paragraphe :

« a) adopte la plateforme électorale du parti. »

Saguenay-Lac-Saint-Jean / Nord-du-Québec

0257

1030. Ajouter après la ligne 0257, un nouveau paragraphe :

« a) les présidences locales ou leurs substituts; »

Etrie

0328

1031. Ajouter après la ligne 0328, un nouveau paragraphe :

« n) mets en place et assure la coordination avec les présidences des instances locales et territoriales d'une banque d'expertises de militants et sympathisants. »

Montréalégie

0367

1032. À la ligne 0367, remplacer les mots : « positions politiques »

Par les mots : « positions de politique intérieure et extérieure ».

Montréal-Ville-Marie

0373

1033. Ajouter à la fin de la ligne 0373, la phrase :

« Ces groupes de travail peuvent inclure des représentants et des représentantes des organismes associés au réseau de coopération. »

CNJ PQ / FAÉCUM

0441

1034. À la ligne 0441, remplacer le mot « uniquement » :

Par les mots : « et aux sympathisants ».

Capitale-Nationale

0447

1035. Supprimer à la ligne 0447 les mots : « Les membres ou »

Capitale-Nationale

0450

1036. Ajouter après la ligne 0450, un nouvel article :

« Une demande de consultation signée par 1000 membres ou sympathisants entraîne le déclenchement d'une consultation indicative tenue auprès de l'ensemble des membres et des sympathisants. »

Capitale-Nationale

0451

1037. Ajouter après la ligne 0451, un nouvel article :

« Le comité exécutif national doit tenir compte des consultations directes indicatives approuvées par une majorité de répondants et fournir une rétroaction quant à la position du parti en lien avec cette consultation dans un délai raisonnable. »

Capitale-Nationale

0466

1038. À la ligne 0466, remplacer les mots : « trois » et « dix » :

Par les mots : « quinze » et « trente ».

CNJ PQ

0478

1039. À la ligne 0478, remplacer les mots : « d'une majorité de membres du parti »

Par les mots : « d'au moins huit membres du parti »

CNJPQ

0497

1040. Ajouter à la fin de la ligne 0497, un nouvel article :

« La chefferie du parti peut désigner une vice-chefferie. Ces fonctions seraient déterminées par la chefferie. »

Montérégie

0505

1041. Supprimer à la ligne 0505, les mots : « des membres ou »

Capitale-Nationale

OU

1042. Supprimer à la ligne 0505, les mots : « ou des membres et des sympathisantes et sympathisants du parti. »

Mauricie / Suroît

0506

1043. À la ligne 0506, remplacer le nombre « 13 » :

Par le nombre « 9 ».

Côte-Nord

0508

1044. À la ligne 0508, remplacer les mots : « n'a pas fait élire un nombre suffisant de députés pour former le gouvernement. »

Par les mots : « a fait élire moins de députés qu'il en avait à la dissolution de la législature et n'a pas participé à la formation du gouvernement. »

Capitale-Nationale

OU

1045. À la ligne 0508, remplacer les mots : « pour former le gouvernement »

Par : « pour participer à la formation du gouvernement majoritaire, minoritaire ou de coalition. »

Montérégie

0540

1046. À la ligne 0540, remplacer les mots : « et, le cas échéant, la tenue d'une assemblée d'investiture. »

Par : « d'au moins 60 jours de la date prévue du scrutin, et, le cas échéant, la tenue d'une assemblée d'investiture. La clôture dudit processus sera d'au moins 20 jours de la date prévue du scrutin. »

Montérégie

0555

1047. Remplacer la ligne 0555,

Par : « 192. Lors d'une élection générale, l'ensemble des candidatures est, dans la mesure du possible, composé d'un nombre égal d'hommes et de femmes. »

Capitale-Nationale

0556

1048. Supprimer la ligne 0556.

Estrie

OU

1049. Ajouter après la ligne 0556, un nouvel article :

« Le conseil exécutif local pourra faire appel d'une décision de la conférence de coordination sur la suspension des articles 184 à 189, concernant les investitures et leurs implications, auprès du conseil exécutif national, afin de pouvoir expliquer à celui-ci, les motifs permettant d'être exempté de l'application d'une directive.

Cette rencontre devra avoir lieu avant l'application concrète de la directive, dans les délais raisonnables, permettant au conseil exécutif local d'organiser la campagne électorale adéquatement. Dans ce contexte, le conseil exécutif national pourra accorder une exemption de l'application de la directive au conseil exécutif local. »

Estrie

0657

1050. Ajouter à la fin de la ligne 0657, la phrase :

« c) Une comptabilité interne soit conservée, permettant à chaque association locale ou territoriale de conserver ses avoirs présents et futurs lesquels, peuvent être utilisés à la demande et à l'entière discrétion de chaque association selon le pourcentage déterminé à la budgétisation annuelle, moyennant un préavis de 5 jours ouvrables à cet effet »

Saguenay-Lac-Saint-Jean / Nord-du-Québec

FIN